

### Département de l'Isère

# SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

# COMMUNE DE ARANDON-PASSINS

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service

# Exercice 2018

présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Application de la loi n° 95-101 du 02 février 1995, du décret n° 95-635 du 06 mai 1995 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et de l'assainissement et du décret n° 2007-675 du 02 mai 2007 et arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

### **SOMMAIRE**

	1) Caractéristiques techniques du service	3
	1.1) Organisation administrative du service	3
	1.2) Conditions d'exploitation du service	
	1.3) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)	
	1.4) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés	4
	1.4.1) Points de prélèvement	
	1.5) Volumes produits	
	1.5.1) Points de production	5
	1.6) Conventions de vente et d'achat d'eau	5
	1.6.1) Importations	5
	1.7) Bilan des ressources	5
	1.8) Nombre d'abonnements	6
	1.9) Volumes vendus	
	1.9.1) Linéaire du réseau de desserte	6
	2) Tarification et recettes du service public d'eau potable	7
	2.1) Fixation des tarifs en vigueur	7
	2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas)	7
	2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	7
	2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable	8
	2.2.3) Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup> (D102.0)	8
	2.3) Recettes d'exploitation	9
	2.3.1) Recettes de la collectivité	9
	3) Indicateurs de performance d'eau potable	
	3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1)	10
	3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'aep (P202.2)	10
	3.3) Les volumes relatifs à l'exploitation du service	12
	3.4) Rendement du réseau de distribution (P104.3)	13
	3.5) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	
	3.6) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)	15
	3.7) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	15
	3.8) Indice d'avancement de protection de la ressource des eaux (P108.3)	16
	4) Financement des investissements	17
	4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	
	4.2) Branchements en plomb	17
	4.3) Etat de la dette	17
	4.4) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	17
	4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usage	r et
les j	performances environnementales du service	17
	4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemb	olée
déli	bérante au cours du dernier exercice	.17
	5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	18
	5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	.18
	5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée	.18
	6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement	.18

### Indicateurs applicables en eau potable à fournir dans le cadre du SISPEA

#### Indicateurs descriptifs des services

**D101.0**: estimation du nombre d'habitants desservis **D102.0**: prix TTC du service au m3 pour 120 m3

#### Indicateurs de performance des services

P101.1: taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

P102.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

P103.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

P104.3: rendement du réseau de distribution

P105.3: indice linéaire des volumes non comptés

P106.3 : indice linéaire de pertes en réseau

P107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

P109.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité



⇒ Vous pouvez accéder aux fiches descriptives des indicateurs sur <a href="http://services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs">http://services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs</a>

Site Internet Préfecture : vous trouverez des modèles de rapport, de règlement de services <a href="http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Service-public-de-l-eau-et-de-l-assainissement">http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Service-public-de-l-eau-et-de-l-assainissement</a>

#### Caractéristiques techniques du service

#### Organisation administrative du service

La commune de ARANDON-PASSINS dispose d'un service d'alimentation en eau potable.

Les missions du service sont:

1	X	Production
1	^	Production

- X Protection du point de prélèvement
- **X**Traitement
- **X**Transport
- **X** Stockage
- **▼**Distribution

#### Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie.

Le nombre d'agents en régie directe est de \_\_\_\_, représentant \_\_\_\_\_ équivalents temps plein.

Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Le service public d'eau potable desserre 1 827 habitants.

#### D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis

Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public eau potable sur laquelle elle raccordée ou techniquement raccordable.



#### D101.0 = 1827 habitants

#### Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

Les volumes prélevées sont des volumes d'eau brute (non traitée).

#### 1.4.1) Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2017[m³]	Prélèvement 2018[m³]	Prélèvement [m³]	Prélèvement [m³]
Ressource FAYS		22 584	24 259		
Ressource BACHELIN		1 431	1 413		
Forage de l'IZELET		132 144	119 841		
		156 159 m3	145 513 m3		

#### Volumes produits

Les volumes produits sont des volumes d'eau traitée.

#### Points de production

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Production 2017 m <sup>3</sup>	Production 2018 m3	Production m3	Production m3
Ressource FAYS		22584	24 259		
Ressource BACHELIN		1 431	1 413		
Forage de l'IZELET		132 144	119 841		
Total		156 159m <sup>3</sup>	145 513m3		

Le débit nominal est le débit de fonctionnement des pompes dans des conditions attendues de fonctionnement.

#### Conventions de vente et d'achat d'eau

Lien contractuel	Sens (import/ export/ import-export)	Usage (secours /permanent)	Cocontractant	Caractéristiques (volumes, débit, débit de pointe maximum)	Date d'effet	Durée [an]
			Saling Object			

#### **Importations**

Exportateur	Importé en [m³]	Importé en [m³]	Importé en [m³]
WIS OFFER			

#### Bilan des ressources

	Eau l	orute (prélevée)	Eau traitée (produite)		
	2017	2018	2017	2018	
Ressources propres	156 159 145 513		156 159	145 513	
Importations					
TOTAL	156 159	145 513	156 159	145 513	

#### Nombre d'abonnements

Années	2017	2018	
Nombre d'abonnements domestiques	874	874	
Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)			
Nombre total d'abonnements	874	874	

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

#### Volumes vendus

Ces volumes sont calculés sur une période de référence de 12 mois (année civile ou période de relève). La période retenue doit être identique pour tous les volumes.

Années	2017	2018	
Volumes facturés aux abonnés	111 555	102 633	
<ul> <li>dont abonnés domestiques</li> </ul>	111 555	102 633	
- dont abonnés non domestiques			
Volumes exportés			
Total des volumes vendus	111 555	102 633	

La période retenue pour le calcul des volumes est :	
☐ l'année civile	
Ia période de relève du 01 juillet au 30 juin	

Linéaire du réseau de desserte

Années	2017	2018	:	
Linéaire du réseau hors branchements en km	50,7 km	50,7 km	:	

#### Tarification et recettes du service public d'eau potable

Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération du 15 juin 2017 pour application Du 01 juillet 2017 au 30 Juin 2018).

Droit fixe : jusqu'à 50 m3 35€ - au-delà de 50m3 : 60€ pour Arandon et 70€ pour Passins

M3 consommé : 1,02 € pour Arandon et 1,10€ pour Passins

Les frais d'accès au service sont de 0,00 €.

Autres prestations facturées aux abonnés (travaux du délégataire comme travaux de branchements...):

Prestations		Montant facturé (HT)
Travaux de branchement		
Arandon	••••	Forfait 2152.45€
Passins		Prix coûtant
Les taxes et redevances sont fixées par les or	ganismes concerr	nés.
Le service est-il assujetti à la TVA?	□Oui	× Non
Prix du service d'eau potable (parag	raphe à adapter :	selon le cas)
Le prix du service comprend :		
☑ Une partie fixe ou abonneme	ent (facultative)	
☑ Une partie proportionnelle à		a d'eau potable (obligatoire)
Les abonnements sont payables d'avance :	☐ semestr	iellement
	🔀 annuell	ement en janvier
Les volumes sont relevés :	☐ semestr	riellement
	🗵 annuell	ement en inillet

#### Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

Les consommations sont payables au vu du relevé.

Cette redevance est perçue dans toutes les communes quelles que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.

Par conséquent, aucune facture émise à compter du 1er janvier 2009 ne doit mentionner le terme « contre-valeur », sauf les annulations ou réductions de factures émises avant cette date. Cette redevance est reversée à l'agence de l'eau, et est unique sur l'ensemble du service.

Années	2017	2018	
Les prix sont ceux effectifs au:	1 <sup>er</sup> jan 2018	1er jan 2019	
Redevance pour pollution domestique (€/m³)	0,29 €/m³	0,29€/m3	

#### Evolution du tarif de l'eau potable

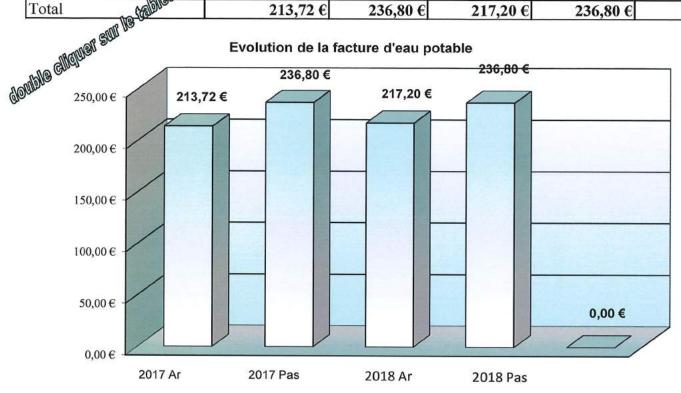
Années		2017 (Arandon)	2017 (Passins)	2018 (Arandon)	2018 (Passins)
Les prix sont ce	ux effectifs au:	1er janvier 2018		1 <sup>er</sup> janvier 2019	1 <sup>er</sup> janvier 201
Part de la					
collectivité	Part fixe [€ HT/an] *	63,72	70,00	60,00	70,00
	Part proportionnelle € HT/m³	0,96	1,10	1,02	1,10
Redevances et					
taxes	Redevance pour pollution domestique € HT/m³	0.29€/m3	0.29€/m3	0.29€/m3	0.29€/m3

<sup>\*</sup> Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Prix TTC du service au m³ pour 120m³ (D102.0)

Tableau Excel

Années	2017 (Ar)	2017 (Pas)	2018 (Ar)	2018 (Pas.)	
les prix sont effectifs au:	1 janvier 2018	1 janvier 2018	1er janvier 2019	1er janvier 2019	
Part de la collectivité	178,92 €	202,00 €	182,40 €	202,00 €	
Redevance pour pollution domestique	34,80 €	34,80 €	34,80 €	34,80 €	
Total Total	213,72 €	236,80 €	217,20 €	236,80 €	0,00 €



#### Prix TTC du service au m3 pour 120 m3

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (120m³) Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ au 01/01/2017



D102.0 = 1,81 €/m3 (Arandon)1,97€/m3 (Passins)

#### Recettes d'exploitation

#### Recettes de la collectivité

Années	2017	2018	
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	179 297	161 445	
dont vente d'eaux domestiques	179 297	161 445	
dont ventes d'eau non domestiques	0		
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)	0		
Autres recettes			
Recettes de volumes exportés	0		
Régularisation des volumes exportés (+/-)	0		
Contributions d'autres services	0 €	0 €	
Contributions exceptionnelles du budget général	0 €	0 €	
TOTAL	179 297 €	161 445 €	€

#### Indicateurs de performance d'eau potable

L'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que les autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement présentent annuellement un rapport sur le prix et la qualité de ces services.

Le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 introduisent des indicateurs de performance devant figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. Les premiers rapports d'activité à produire en application de ces textes concerneront l'exercice 2008.

La mise en application des indicateurs de performance par les services permettra de procéder à une consolidation des données au plan national sur la gestion des services d'eau potable et d'assainissement dans la perspective de la création du système d'information sur les services publics de l'eau et de l'assainissement que l'ONEMA doit mettre en place en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

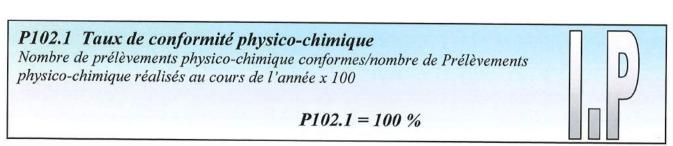
## Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS)

Ces indicateurs donnent une mesure statistique de la qualité microbiologique et physicochimique de l'eau afin d'en apprécier la qualité sanitaire sue la base des contrôles effectués.

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	?	0	100 %	Néant
Conformité physico-chimique (P102.1)	?	0	100 %	Néant

L'ensemble de ces prélèvements a été réalisé dans le cadre du programme annuel établi par l' ARS 38, au titre **de l'année 2016** en application du décret 2001-1220 pour les eaux distribuées par le réseau public. Par ailleurs, un suivi qualitatif de l'évolution des teneurs en nitrate et en résidus de produits phytosanitaires des eaux brutes (avant traitement) est effectué dans le cadre d'un programme départemental piloté par le conseil général de l'Isère.

# P101.1 Taux de conformité microbiologique Nombre de prélèvements bactériologiques conformes/nombre de Prélèvements bactériologiques réalisés au cours de l'année x 100 P101.1 = 100 %



(P202.2)

Les grands ouvrages - stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

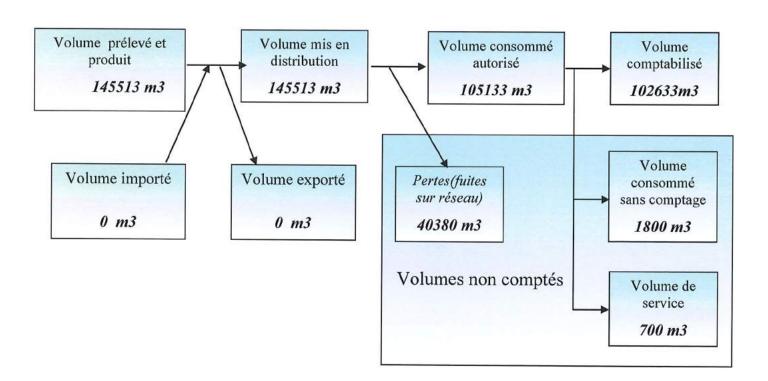
Tableau Excel				
Tableau Excel	III le telbleau	Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du	Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte (quels que soient les autres éléments			
réseau de	détenus);	Non	0	0
collecte	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95			
	% du linéaire estimé du réseau de desserte ;		10	0
	Mise à jour du plan au moins annuelle ;		10	0
	Informations structurelles complètes sur chaque			
	tronçon (diamètre, matériau);		10	0
B- Informations	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des			
sur les éléments	canalisations;		10	0
constitutifs du	Localisation et description des ouvrages annexes			
réseau de	(vannes de sectionnement, centouses, compteurs de			
distribution	sectorisation) et des servitudes;		10	0
	Localisation des branchements sur la base du plan			
	cadastral;		10	0
	Localisation et identification des interventions		_	
	(réparations, purges, travaux de renouvellement);		10	0
C- Informations	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de			
sur les	renouvellement des branchements;		10	0
interventions	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de			
sur le réseau	renouvellement des canalisations;		10	0
	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de			
	renouvellement des canalisations.		10	0
TOTAL			100	0

P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des	ПГ
réseaux d'eau potable.	
Les points sont attribués en « tout ou rien ». Les parties B et C ne sont prises en compte que si 20 points sont obtenus pour la partie A.	
103.2 = points	

#### Les volumes relatifs à l'exploitation du service

- ✓ Le volume prélevé et produit correspond à la production des captages ainsi qu'aux volumes issus des forages des collectivités.
- ✓ Les volumes achetés ou importés en gros et les volumes vendus ou exportés en gros correspondent aux échanges entre services d'eau.
- ✓ Le volume mis en distribution est la somme du volume produit majoré du volume importé et éventuellement diminué du volume consacré au besoin en eau des équipements du service (pompages, traitements) ou du volume vendu en gros
- ✓ Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé majoré des volumes de service et de consommation sans comptage.
- ✓ Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.
- ✓ Le volume consommé sans comptage correspond aux volumes consacrés aux essais annuels des poteaux d'incendie, de l'arrosage des espaces verts, des alimentations des fontaines publiques, du lavage des voiries et des chasses d'eau sur le réseau d'assainissement
- ✓ Le volume de service quant à lui correspond aux nettoyages des réservoirs, à la désinfection des réseaux après travaux, aux purges et lavage des conduites, aux surpresseurs, pissettes et analyseurs d'eau, etc...

#### LES VOLUMES DU SERVICE EN 2016



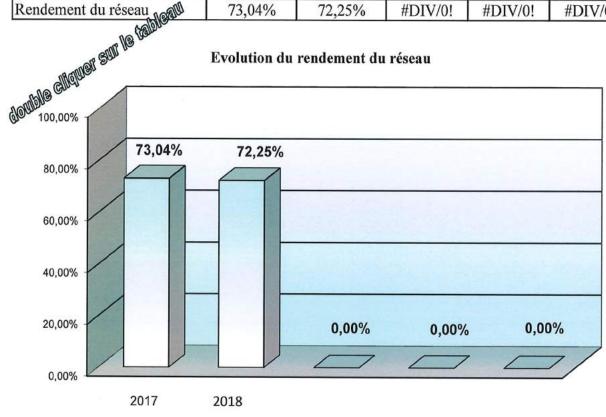
Les volumes utilisés pour le calcul des indicateurs et définis dans ce schéma sont des volumes comptés sur l'année civile.

#### Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommé avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

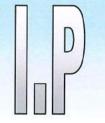
#### Tableau Excel

Années	2017	2018			
Volume consommé autorisé	114 055	105 133			
Volume vendu en gros					
Volume produit	156 159	145 513			
Volume acheté en gros					
Rendement du réseau	73,04%	72,25%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!



#### P104.3 Rendement du réseau de distribution

Ratio entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable



$$P104.3 = 72.25 \%$$

#### Objectif Grenelle 2 pour 2012

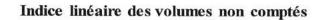
Calcul de l'ILC (indice linéaire de consommation) = 5,68 m/j/km365 j x 50,7 km

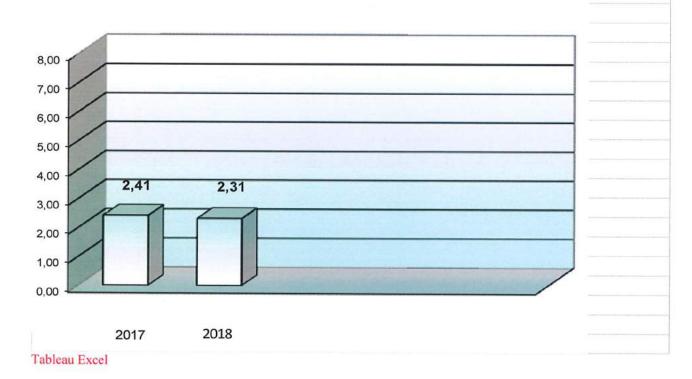
Objectif Grenelle 2 pour Arandon-Passins =  $65\% + (0.2 \times 5.68) = 65 + 1.14 = 66.14 \%$ 

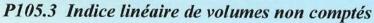
#### Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Années	2017	2018		
Volume mis en distribution	156 159	145 513		
Volume comptabilisé	111 555	102 633		
Longueur de réseau (km)	50,700	50,700		
Indice linéaire de volumes non comptés (m3/km/j)	2,41	2,31		







Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte

e volume mis en de desserte

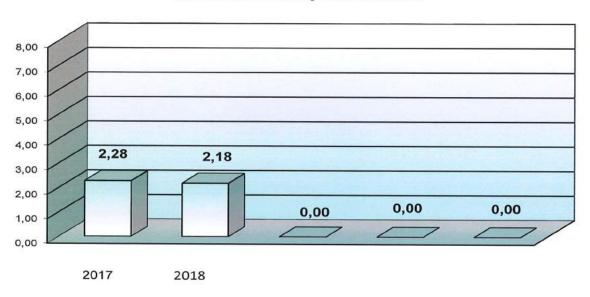
#### Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet, d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Tableau Excel

Volume mis en distribution	156 159	145 513			
Volume consomme	114 055	105 133			
Longueur de réseau (km)	50,7	50,700			
Indice linéaire de perte en réseau (m3/km/j)	2,28	2,18	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

#### Indice linéaire des pertes en réseau



# P106.3 Indice linéaire de perte en réseau Ration entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte P106.3 = 2,18 m3/km/j

#### Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Cet indicateur permet de compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.

Années	2017	2018	
Longueur du réseau (km)	50,7	50,7	
Linéaire de réseau renouvelé (km)	1,8	0	
Longueur cumulée de linéaire de réseau renouvelé (km)	3.55%	0	

Taux de renouvellement	3.55 %	1.77 %		
P107.2 Taux moyen de re Quotient de la moyenne annuel branchements) renouvelés au c réseau	lle du linéaire de	réseaux (hors line	éaires de	
	P107.2	= 1.77 %		

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identiques ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## Indice d'avancement de protection de la ressource des eaux (P108.3) (indicateur fourni par l'ARS)

Il s'agit d'une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur. Cette action commence avec la définition et la mise en place d'un périmètre de protection et de surveillance des ressources en eau (captages, forages). C'est le moyen le plus sûr pour les contaminations et les pollutions accidentelles ou diffuses.

0%	Aucune action
20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Avis préfectoral acquis
80%	Arrêté préfectoral totalement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place travaux terminés
100%	Arrêté préfectoral totalement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi en application de l'arrêté

	e la démarche administrative et opérationnelle de nts de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient	
'eau potable distribuée.		
Ressource FAYS	indice 41%	
Ressource BACHELIN	indice 100%	
Forage de l'IZELET	indice 80%	

#### Financement des investissements

Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions de la collectivité
Renouvellement du réseau du village	0 €	0 €	0€
Mise en conformité des captages	0 €	0 €	0 €
Remplacement matériels pompage télégestion			0€

#### Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont pris en considération dans ce paragraphe.

Années	2017	2018	
Nombre total de branchements existants(estimation)	943	955	
Nombre de branchements publics en plomb changés dans l'année	0	1	
Nombre de branchements publics en plomb restants	19	18	
Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport	2.01 %	1.88%	

#### Etat de la dette (rien inscrit en 2015)

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs :

	2016	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	112 813 €	136 973 €	204 206 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	18 960 €	33 060 €	39 636 €
dont en intérêts	4 613 €	5 342 €	5 636 €
dont en capital	14 347 €	27 718 €	34 000 €

#### Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2016	2017	2018
Montant des amortissements	58 664 €	74 076 €	76 609 €

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	
Réalisation d'un diagnostic du réseau avec cartographie en cours	

# Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

# Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles

Années	2011	2012	2013
Nombre de demandes reçues			
Nombre d'abandon de créance			
Montant des abandons de créance	€	€	€
Versement à un fonds de solidarité	€	€	€
Volume annuel facturé	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	$\mathrm{m}^3$
Valeur de l'indicateur	€/m³	€/m³	€/m³

# P109.0 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

Montant en  $\in$  des abandons de créances + montant en  $\in$  des versements à un fond de solidarité / volumes facturés



 $P109.0 = 0.00 \text{ } \ell/m3$ 

# Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT

Objet des travaux	Montant prévisionnel

#### Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Ce paragraphe est destiné aux collectivités qui assurent une compétence eau ou assainissement collectif et qui ont délégué l'autre compétence à un EPCI.

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³:

Années	2017 (Arandon)	2017 (Passins)	2018 (Ar.)	2018 (Pas.)
les prix sont ceux effectifs au:	1er jan 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1er janvier 2019	1 <sup>er</sup> janvier 2019

2 (5 0) 2	2.02.0/ 2	2.050/ 2	4.04€/m3
437.52	460.60	465.40	485.00
223.80	223.80	248.20	248.20
213 72	236.80	217.20	236.80
18.60	18.60	18.60	18.60
34,80	34.80	34.80	34.80
178,92 205,20	202.00 205.20	182.40 229.60	202.00 229.60
		* attle-1es	
	34,80 18.60 213.72 223.80 437.52	205,20       205.20         34,80       34.80         18.60       18.60         213.72       236.80         223.80       223.80         437.52       460.60	205,20     205.20     229.60       34,80     34.80     34.80       18.60     18.60     18.60       213.72     236.80     217.20       223.80     223.80     248.20